

91



# L'AFFÛT

N° 143  
Septembre 2020

Actualités

Page 4

Bilan des accidents/incidents  
2019/2020

Page 6

Prélèvements sangliers en  
tirs d'été

Page 14

Photo : Daniel Cahagne

Bulletin de liaison de  
l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne



**Armes - Vêtements - Munitions - Accessoires  
Coutellerie – Affûtages  
Atelier**

Stéphane Magot, armurier diplômé de l'école de Liège vous accueillera pour vous renseigner, réparer et vous orienter dans vos choix pour la pratique du tir et de la chasse.

***Vous y retrouverez des grandes marques comme :  
BROWNING, WINCHESTER, NUM'AXES, FAIR, RIZZINI,  
AIGLE, LE CHAMEAU, GARMIN, SOMLYS, TUNET***

95 bis rue Saint Jacques - 91150 ÉTAMPES - Tel : 01.69.92.74.86  
du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Publication trimestrielle  
des Chasseurs  
de Grand Gibier de l'Essonne

« L'espère! Quel joli nom pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué, et ces heures indéfinies où tout attend, espère, hésite encore entre le jour et la nuit. L'affût du matin un peu avant le lever du soleil, l'affût du soir au crépuscule.»

Alphonse Daudet  
Les lettres de mon moulin



N° 143  
Septembre 2020

**Sommaire :**

Actualités Brevet .....	4
Bilan des accidents 2019/2020 .....	6
Téou (récit) .....	8
Législation .....	11
Armement : le 6,5 Creedmoor .....	12
Covid 19 - chasseurs responsables... 13	
Prélèvements sangliers tirs d'été .....	14
La boutique .....	15
Le coin des annonces .....	16

**Association Départementale des  
Chasseurs de Grand Gibier de  
l'Essonne**

Siège Social :  
4 Chemin des Bergers  
91410 Roinville sous Dourdan  
Président : Jacky Martin

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit sans l'autorisation de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs

Comité de rédaction :  
Jacky MARTIN,  
Christian CAMPION,  
Dimitri FILOMENKO  
François LASERSON  
Jean-Richard SALMON  
Serge TAUZIN

# L'AFFÛT



## Le mot du président

**C**ette année 2020 restera à tout jamais marquée par la crise sanitaire et économique que nous traversons. Cette crise frappera durablement la vie des citoyens, toutes les activités de sport et de loisir vont s'en trouver impactées.

Dans ce contexte, la chasse, n'est pas épargnée, nos battues traditionnelles au grand gibier seront difficiles à organiser dans le respect des règlements sanitaires et des gestes barrière. Néanmoins, elles auront lieu, chacun des organisateurs devra faire preuve d'imagination et de sérieux pour pouvoir organiser dans des conditions optimales, les journées et les repas qui pontuent avec convivialité de nos battues.

Parallèlement, la chasse subit des attaques sans précédent et de plus en plus rapprochées. Des chevaliers de la défense des animaux, déconnectés de la réalité, voudraient nous obliger à abandonner nos traditions. Ils attaquent la ruralité, l'élevage, la chasse. Ils jouent sur la sensibilité exacerbée d'une nouvelle génération qui refuse la mort, pourtant inéluctable et qui fait partie de la vie. Chaque être vivant naît, et disparaît un jour, c'est ainsi depuis l'éternité et ce n'est pas près de changer. Chaque jour des millions d'animaux tuent d'autres millions d'animaux en se fichant pas mal de ce que pensent les hommes. Ces hommes qui sont les plus grands prédateurs de la planète, non pas par la chasse, mais tout simplement par

leur façon de vivre et leurs activités. Le WWF tire le signal d'alarme sur la disparition des animaux sauvages. Selon le Fonds mondial pour la nature, 68 % des populations d'animaux sauvages auraient disparu entre 1970 et 2016, principalement à cause de l'activité humaine. Soyons sérieux, est-ce la faute des chasseurs si le moineau et l'alouette des champs disparaissent ?

Un autre sujet me préoccupe concernant la chasse du grand gibier. Lors d'un conseil d'administration valant assemblée générale pour cause de Covid, la fédération a porté le prix du C2 de 400 à 700 € ! Le but est louable de faire vieillir une population qui en a bien besoin. Il faudra cependant ne pas compenser sur les autres classes d'âge (daguets/C1).

Hélas, cette sélection par l'argent pénalise gravement les sociétés communales. Il faudra à l'avenir et dès l'an prochain réfléchir à une autre stratégie et revenir à des tarifs plus abordables, il en va de la survie des chasses populaires.

En cette période si agitée, je vous souhaite malgré tout une excellente saison, avec de belles rencontres, et toujours dans le plus grand respect de la sécurité.

Amicalement.

Jacky Martin



# Actualités : Brevet session 2020

**L**a crise du Covid et les réglementations sanitaires ont bien entendu perturbé le bon déroulement de cette session 2020 du brevet grand gibier, néanmoins nous avons pu aller jusqu'au bout de la formation et de l'épreuve...

**N**otre programme de formation et de révision ayant pris du retard pour les raisons que nous connaissons tous, l'épreuve finale du BGG avait été reportée du samedi 6 juin au samedi 4 juillet. Notre souhait était de garantir à nos candidats une formation optimisée en fonction des circonstances et d'assurer une période de révision pendant le mois de juin.

Pour des raisons diverses, tenant à la fois de plannings incompatibles ou de craintes de l'échec, seulement 4 candidats se sont présentés pour cette épreuve théorique. Bien leur en a pris, tous ont été reçus et nous enregistrons trois médailles d'or et une médaille d'argent.

Notre major, nouveau chasseur de 61 ans, se nomme Jean-Luc Dubreux, il s'apprête à faire sa première ouverture en ce mois de septembre ! C'est la seconde fois après Roger Nizout en 2018 que notre major est un nouveau chasseur d'âge mûr, ce qui confirme qu'il n'y a pas d'âge pour se lancer dans l'aventure...

Les autres reçus sont Sébastien Amour et Kévin Anne, pour l'Or et Georges Hainaux pour l'Argent.



Nous les félicitons tous les 4, à la fois pour leur réussite et leur pugnacité ! Quant aux autres candidats, nous regrettons vivement qu'ils n'aient pu se présenter lors de l'épreuve, ils auraient probablement réussi eux aussi. Ce n'est bien entendu que partie remise, puisque pour tenir compte des conditions exceptionnelles de cette année 2020, nous leur proposons de repasser l'épreuve gratuitement en 2021.



Pour tout renseignement complémentaire :

Dimitri Filomenko

06 98 86 25 02

Mail : dimitri.filomenko@gmail.com

## Cotisations 2020

Il reste peut-être quelques retardataires qui n'ont pas acquitté leur cotisation ou leur abonnement à la revue Grande Faune 2020. Il n'est jamais trop tard pour bien faire...

Nous vous remercions de renvoyer votre règlement à notre trésorière, Thérèse Rigolet, 21 avenue Gabrielle d'Estrees - 91830 Le Coudray Montceaux

Il est également possible d'adhérer ou de renouveler en ligne sur notre site à partir du lien suivant :

<http://www.ancgg.org/ad91>



## Adieu Didier...

es devenu comme un grand frère et tes conseils avisés ont orienté ma vie.

Ce fut tout d'abord ton invitation à participer avec toi aux concours St Hubert pendant les années 90. Ces concours pendant lesquels nous avons brillé tour à tour en se soutenant de toutes nos forces. C'était parfois des centaines de kilomètres pour aller se mesurer, avec nos chiens, à d'autres passionnés, tout aussi fous que nous. Ton plus beau fleuron est cette place en finale de championnat de France, à Rambouillet où tu as brillamment réussi à monter sur la 3<sup>è</sup> place du podium.

Il y eut aussi ces fabuleuses chasses aux canards en Sologne, pendant lesquelles nous passions des journées merveilleuses à chasser, festoyer et pêcher autour de l'étang. Et encore, d'autres journées de chasse aux perdreaux dans la Vienne pour lesquelles, à nouveau nous parcourions des centaines de kilomètres pour assouvir notre passion.

Puis, malgré nos efforts, le petit gibier se faisant de plus en plus rare, tu t'es tourné vers la chasse du grand gibier. Au début des années 2000, ayant passé le brevet grand gibier, avec ton fils Bruno, tu m'as poussé à faire de même. J'ai moi aussi pas-

sé l'épreuve et très vite je me suis attaché à l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne. L'histoire fera que par la suite j'en suis devenu le président et je sais que tu en étais fier. Tu venais régulièrement t'entraîner avec Bruno et Bastien, ton petit fils sur notre stand de sanglier courant, ce lieu de convivialité qui te plaisait tant.

Et puis, depuis si longtemps, il y eut nos visites des fins d'après-midi du dimanche où nous passions vous voir avec Jeanine. Nous parlions chasse, chiens et bien entendu football, cette autre passion commune. Je me souviens de cette finale de championnat d'Europe contre l'Italie où de passage dans notre maison de famille du Lot, à l'occasion d'une nationale d'élevage dans le Sud-Ouest, nous avions explosé de joie lors de l'égalisation de la France et la victoire qui a suivie.

Plein d'autres souvenirs se bousculent dans ma tête, ils resteront à jamais dans ma mémoire.

Mon cher Didier, la chasse et la cynophilie ont perdu l'un de leurs meilleurs fils, que St Hubert t'accueille, comme il se doit, au pays des chasses éternelles...

J.M.

*Didier Desprez nous a quitté le 19 août dernier. C'était un ami, adhérent de longue date de l'Association.*

*Il était internationalement connu dans le monde de la cynophilie et en particulier au sein du club de l'Épagneul Breton dont il était l'un des éleveurs les plus titrés de France.*

Notre première rencontre remonte au début des années 80, alors que je venais d'acquérir ma première bretonne et que je m'exerçais dans des épreuves de travail et de beauté. Notre amitié est née aussitôt, tant nous avions de passions communes. Une première portée de cette jeune chienne avec Vicomte, ton champion, a scellé notre complicité. Rapidement tu



# DIFFUSEZ

SOIGNEZ VOTRE IMAGE  
SUR TOUS LES NOUVEAUX  
SUPPORTS

## IMPRESSION NUMERIQUE

Création / Photocopie / Catalogues / Brochures / Reliure / Plaquettes / Dépliants / Flyers  
Étiquettes / Tirages photos / Affiches / Bâches / Banderoles / Enseignes  
Kakémonos / Calicots / Lettrages adhésifs / Habillages de véhicules



Toutes nos réalisations sur [www.serepro.fr](http://www.serepro.fr) /   
5, rue Antoine Laurent de Lavoisier 91410 DOURDAN  
01 64 59 97 87- [serepro@wanadoo.fr](mailto:serepro@wanadoo.fr)

# Bilan des accidents/incidents de chasse 2019/2020\*

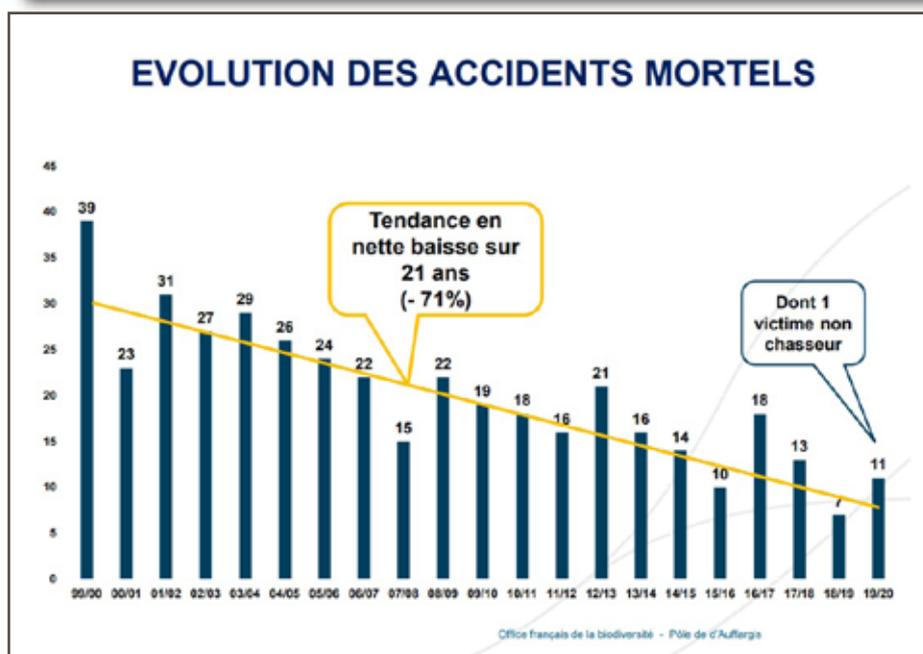
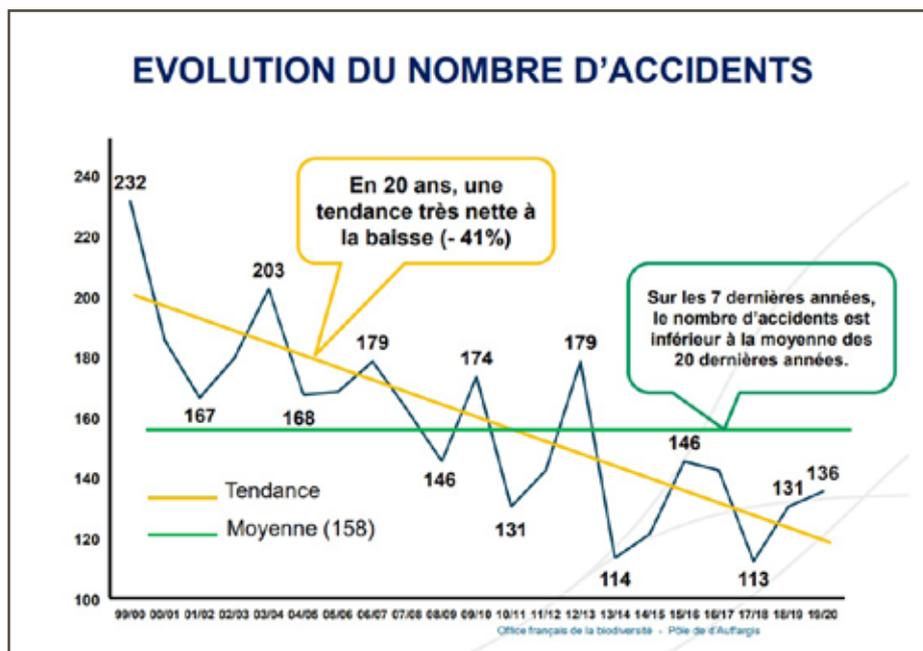
La Fédération Nationale de la Chasse et l'Office Français de la Biodiversité ont présenté le bilan annuel des accidents de chasse pour la période 2019-2020. En 20 ans, la tendance globale des accidents de chasse est à la baisse. Le nombre d'accidents a ainsi diminué de 41 % comparé à son niveau de 1999 et reste inférieur à la moyenne générale de ces vingt dernières années.

La saison 2019-2020 est à peine plus accidentogène que la précédente, avec 136 victimes contre 131. En 2019-2020, 11 accidents mortels ont eu lieu contre 7 durant la saison précédente. Le nombre d'accidents mortels a toutefois chuté de 71 % comparé à 1999.

Cette saison, les accidents se sont principalement produits lors de chasse au grand gibier (56%) et au petit gibier à plume (36%), avec seulement 8% occasionnés lors de chasse au petit gibier à poil. Les auto-accidents ont augmenté, et ils se sont majoritairement produits lors de chasse au grand gibier. 90 % des victimes des accidents étaient des chasseurs.

## Les principales causes des accidents de chasse

- Auto-accidents, mauvaises manipulations de l'arme, suivie des chutes et du port d'arme chargée à la bretelle
- Battues au grand gibier, non-respect de l'angle de 30°, suivie par le tir dans la traque et le tir sans identifier. Les accidents au grand gibier sont à 99 % dus à des fautes humaines – seul 1 % est lié à un ricochet imprévisible ou inexplicable.
- Chasse au petit gibier, tirs à hauteur d'homme ou en direction



d'habitations et de routes ouvertes à la circulation. Malgré l'utilisation de cartouches moins puissantes, à plus courte distance, les tirs sont aussi dangereux que dans les accidents de chasse au grand gibier.

## La formation lors de l'examen du permis de chasser

- Dans le cadre de l'examen du permis de chasser et de ses formations obligatoires et afin de garantir la sécurité de tous les usagers

de la nature, l'accent est mis sur :

- Les manipulations correctes des armes
- Le bon port de l'arme chargée en déplacement
- Le positionnement du doigt sur la queue de détente seulement au moment nécessaire
- La matérialisation des angles de 30° et leur respect durant la battue
- La prise en compte permanente de l'environnement, en particulier pour la chasse au petit gibier



biliser les chasseurs sur les risques liés à l'utilisation des balles de chasse pouvant être encore dangereuses au-delà de 1000 mètres.

Par ailleurs, ces incidents peuvent engendrer un sentiment d'insécurité pour les non-chasseurs.

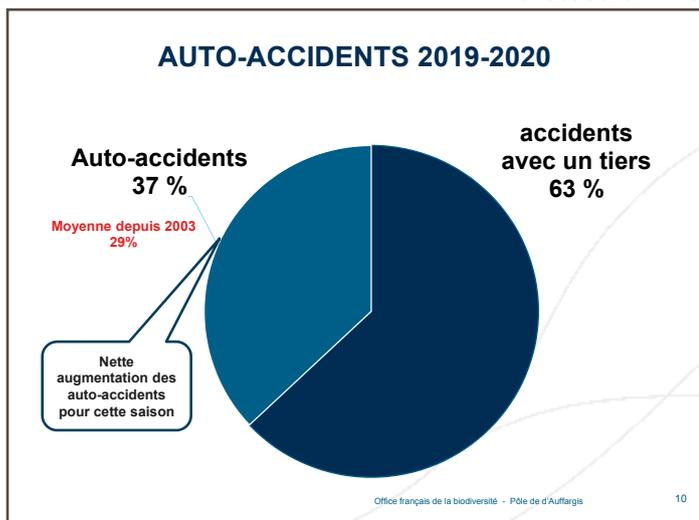
Pour conclure, ces bilans sur le long terme sont assez bons, mais nous devons continuer à travailler et sensibiliser pour tendre le plus possible vers le zéro défaut.

J.M.

- Le tir toujours fichant.

Le non-respect de ces règles élémentaires de sécurité constitue une faute directement éliminatoire durant l'examen du permis de chasser. Une formation adéquate des chasseurs, validée par la réussite à cet examen, est un des facteurs essentiel de diminution des accidents.

### Comment prévenir les accidents de chasse ?



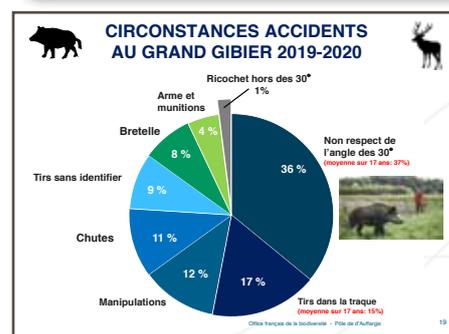
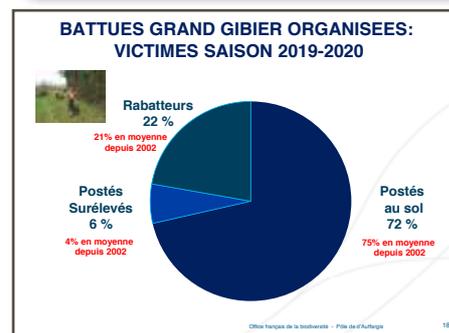
- Une attention particulière doit être portée aux traqueurs armés qui, en déplacements permanents dans des situations souvent difficiles de par la végétation dense ou le relief, sont proportionnellement plus souvent à l'origine d'auto-accidents que les autres

chasseurs.

- Les responsables de battue ainsi que les chefs de lignes doivent accentuer leurs messages sur le respect des angles de 30°, insister sur le fait qu'il est absolument obligatoire. Il ne faut plus hésiter à sanctionner un chasseur qui ne le respecterait pas.

- L'environnement doit en permanence être pris en compte par les chasseurs. À ce jour, même s'ils sont en baisse, les incidents (habitations ou véhicules touchés) restent très préoccupants, ils nécessitent une réelle prise de conscience que chaque cartouche tirée ne peut l'être qu'après anticipation des risques.

- Les risques permanents de ricochets et l'importance de la portée des projectiles tirés doivent en permanence être pris en compte, certains incidents se sont produits après une longue trajectoire de balle, ce qui doit amener à sensi-



\*Source OFB (Office Français de la Biodiversité) Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

**À l'aube d'un nouveau printemps, par une belle après-midi ensoleillée de 2006, la mue d'un jeune cerf émoustille mon regard. Assembler la sœur serait le Graal...**

Lors d'une journée d'hiver 2007 sur un autre secteur, je pense reconnaître ce cerf avec son allure chétive, en tête de file de cette harde qui ouvrira pour moi un nouveau chapitre. Puis il me faudra attendre le début du printemps 2008 pour avoir de ses nouvelles avec la découverte d'un bois qui viendra compléter le début de la collection.

Ce n'est qu'en février 2009 que je recroiserai sa route mais cette fois-ci j'en garderai un souvenir photographique ayant depuis peu un appareil photo numérique. J'aurai la chance d'observer une scène mémorable d'un chevreuil sortant sur une allée forestière, puis d'un cerf, d'un autre et encore d'un chevreuil, pendant que le premier rentre au bois. J'assiste à ¾ heure de pur bonheur, agenouillé au beau milieu de l'allée, regardant ces deux cerfs à côté du chevreuil, dans une parfaite cohabitation. Téou est le cerf de gauche.



Téou et la cohabitation



Mue 2006

Puis le temps passe, à me demander où ce cerf pourrait être. L'heure pour moi de la grande harde a sonné, et je l'ai oublié, le pensant mort. L'occasion pour moi de découvrir bon nombre d'autres animaux et mues.

Février 2010, après avoir perdu sa trace depuis mars 2009, un copain m'appelle au téléphone « Eh Guigui, j'ai trouvé un beau bois ! ». Après description des lieux et explications, il me donne un détail crucial. A la vue de cette mue, une personne lui a demandé : « C'est un bois de l'handicapé (cerf au postérieur gauche amputé) ou bien son copain le vieux cerf à l'oreille fendue ? Pourtant je pense qu'il est mort car on ne le voit plus » Ces divers éléments me donnent l'espoir de le savoir vivant et, peut-être un jour, le revoir sur ce nouveau secteur en périphérie de la forêt.

2011 s'écoule, sans aucune trace de sa présence sur mes secteurs de prédilection en haute domaniale. Mais j'entends des rumeurs de mes compagnons des bois sur son vivant, et surtout d'un marais où il aurait ses habitudes de brame. 2012 ressemble étrangement à 2011, sauf que les bruits courent qu'il est bel et bien vivant.

Convaincu qu'il se cache dans ce secteur mal exploité, je travaille mon relationnel pour en savoir le plus possible à propos de ce cerf, qui pour moi est un fantôme dont on parle mais que je ne vois pas. Mais où se cache-t-il ? Comment puis-je passer à côté autant de fois, le sachant vivant ?

Mes investigations porteront leurs fruits durant l'année 2013. J'apprends une remise fétiche de ce fameux oreille coupée, mais problème : zone privée.



Premières retrouvailles, Téou, mulet février 2013

11 février 2013 : grâce à un ami, j'ai obtenu un accès privé et privilégié chez L ... et j'ai ainsi la possibilité d'observer « l'oreille coupée » dans toute sa quiétude. Impatient, je redécouvre ce cerf sous un autre angle, un autre endroit et une autre caractéristique : son oreille droite coupée. Surprise, il est mulet. L me dit qu'il a perdu ses mues hier. Il est très méfiant, je me dois de rester derrière L. Euh ! Au fait, ici il n'est plus question de l'appeler oreille fendue. L l'appelle Téou.

Les rencontres se succèdent dès la fin mars, de façon régulière, mais Téou me craint. Sans la présence de L, presque impossible d'immortaliser ces moments. Je commence seulement à comprendre sa façon de vivre.



Téou à son apogée, mars 2014

Il passe l'hiver, de ce début 2014, bien souvent accompagné de biches, et restera jusqu'au 9 février, ensuite il se volatilise durant quelques jours pour revenir sans sa ramure, comme s'il pressentait ce moment. J'ai la chance de trouver ses mues le 25 mars, avec celles de son copain « l'écuyer », qu'il a pris sous son aile depuis peu, et qui à son tour a jeté ses mues à côté de celles de Téou.

Quel plaisir de trouver ces deux paires à une trentaine de mètres d'intervalle, surtout celle du vieux, laissée pour nature morte depuis 1 mois et demi. On se rendra compte plus tard, que ce fut probablement l'année de son apogée.

Utilisant internet et parcourant les forums dédiés aux passionnés de cerf élaphe, je découvre un membre sous le pseudo « Taillat ».

Après avoir partagé avec lui mes découvertes, il reconnaît dans mes descriptifs l'ex « oreille coupée ». Il m'explique qu'il souhaite retrouver

la seconde mue d'un bois qu'il a découverte en mars 2008. De plus, des problèmes de santé ne lui permettent plus d'aller en forêt. J'ai reconnu la photo de sa mue partagée, et décide de fouiller dans mon tas de bois. Rapidement j'ai ressorti « la frangine », trouvée elle aussi en mars 2008. Lui annonçant la nouvelle, je lui propose de venir la récupérer à son domicile. Incroyable, grâce à des photos de mues partagées sur un forum, je rencontre Taillat et ses parents. Constatant, attristé les soucis qui l'accablent, je lui offre cette mue pour que cette paire soit enfin réunie après 6 ans de séparation.

Reprenons l'histoire, pendant la période estivale 2014, Téou déserte sa planque jusqu'à son retour en septembre 2014, il est signalé par des collègues photographes dans le fameux marais. Je remarque une anomalie au niveau de son organe génital. Comme à son habitude, il reviendra à sa résidence principale à la



Anomalie sur le fourreau

fin du brame, pour se réfugier auprès de L, sa bonne étoile.

L'hiver des plus discrets, il jettera sa tête, probablement asynchrone, dans ses quartiers d'été. Dès l'arrêt de la pression de chasse fin mars, il retourne comme d'habitude en haute domaniale pour y profiter de sa forêt, en toute quiétude, en n'oubliant pas de repasser de temps en temps pour voir L.

Juillet 2015, il revient avant le brame dans le même style de ramure que sa précédente tête, marquant quand même un point faible sur son bois gauche, au-dessus de sa chevillure, révélant une proche régression, confirmée par son âge... La chevillure dévie un petit peu et l'espace entre ses fourches se restreint. Il organise son brame, fidèle à ses habitudes, et revient fin octobre pour définitivement élire domicile dans sa remise



Téou, septembre 2015

préférée. Encore un hiver à jouer à cache-cache avec les chasseurs, les photographes, les promeneurs, les brocanteurs, les gens du voyage, etc. « Téou » n'a d'yeux que pour L ... Il me donne du fil à retordre, je continue mes observations de jour et maintenant un peu de nuit pour essayer de mieux le cerner, car au-delà de mes rêves, je suis comme tout le monde, ignorant. J'installe des pièges photographiques pour mieux analyser et comprendre, et vais de surprise en surprise.

Téou ne vient pas seul, toujours accompagné de son écuyer il emmène pas moins de 5 grands cerfs sur son territoire, dont un 13, un 14, un 15 cors, tous morts à la fin de la saison de chasse en février 2016, sauf son écuyer. Il refait sa tête à la belle saison de 2016, après la chute de ses mues, la plus précoce connue, entre le 4 et le 5 février. Aussi discret qu'à l'accoutumée durant l'été, il revient avec une tête complètement atypique, signe, à mon sens, des premiers symptômes du cerf ravalant.



Premiers signes de ravalement, novembre 2016

Je fais une observation plus poussée cet hiver, aidé par un changement d'employeur qui me permet d'obtenir 6 semaines de congés, et muni d'un piège photographique. Je passe mes journées, des lueurs du matin, jusqu'à la tombée de la nuit, pour ne rien louper. Essayer de le comprendre, de l'apprécier, d'être

dans son intimité, d'analyser ce qui le dérange.

Le 20 février 2017, après être passé dans le radar d'un piège photographique à 4h du matin avec ses deux bois, il repassera avant mon arrivée à 6h30 avec une seule mue. Cette information capitale me donne le lieu exact de la chute de la première mue que je découvre aux lueurs du jour.



Scène de nuit, février 2017



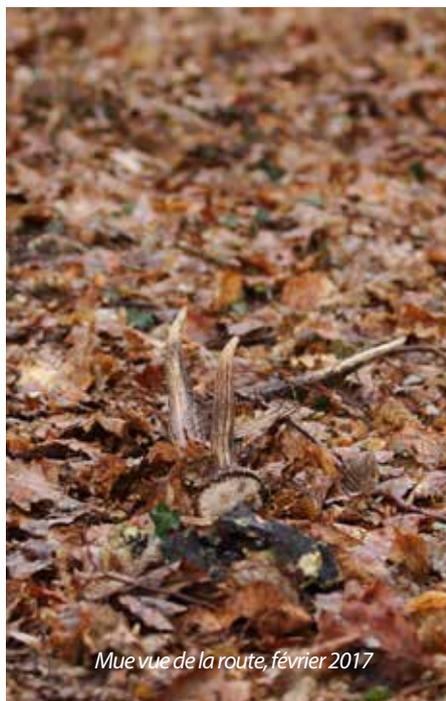
Téou avec une seule mue, février 2017

Je l'observe une grande partie de la journée avec son autre mue sur la tête, couché devant chez L. Jusqu'au moment où ce beagle et son propriétaire indiscipliné, viendront chasser Téou et le déloger de sa planque. Par précaution, un ami viendra à la rescousse. Une brève altercation surviendra avec l'individu qui laissait divaguer son chien sur une propriété privée, un jour de chasse à tir, et avec 2 routes à proximité. Téou retrouve son fidèle écuyer, pas longtemps, après sa sortie de remise, toujours chassé par ce chien, et remontant en forêt, un coup de feu retentit à proximité. J'appris plus tard, sans grande surprise, que l'écuyer avait fait les frais de cette bêtise. Ne pouvant entamer des recherches, suite à ce jour de chasse à tir, je m'envole pour passer une semaine de vacances, non sans oublier cette seconde mue qui m'attend quelque part.



L'écuyer derrière son professeur, janvier 2017

27 février 2017, il pleut des seaux d'eau, nous sommes lundi. Attablé en ce début d'après-midi à méditer, et ne pouvant sortir à cause de la dernière battue de chasse à tir, je dis subitement à ma femme « *Je reviens, il y a un truc que je n'ai pas fait, marcher sur la route* ». Eh oui, 7 jours avant, quand j'ai vu Téou fuir avec son seul bois sur la tête, je n'avais pas examiné l'angle depuis la route elle-même. Me voilà parti, et après 20 minutes de route, j'arrive à la hauteur où Téou est passé la dernière fois et rapidement, je pose les yeux sur cette seconde mue à 10 mètres de la route. Comme par magie, la sœurlette m'attendait depuis 1 semaine.



Mue vue de la route, février 2017

Téou profitera comme à son habitude de son été à se balader hors de sa planque hivernale, et recrutant un nouveau page pour remplacer le malheureux écuyer, mais y revenant de temps à autre malgré tout.



Téou et sa nouvelle recrue, juin 2017

Il continuera son brame sur sa place habituelle jusqu'à octobre 2017, faisant des allers retours sur sa reposée fétiche. Il a dû faire face à de nombreux photographes, qui n'hésitaient pas à partager leurs photos du « vieux cerf » sur la Une de la société de vénerie, en citant même son âge exact. Il devint officiellement une star extra locale, à mon plus grand désarroi. Je reste convaincu que sa meilleure arme était le silence et la discrétion.

Encore une fois il demeure fidèle à ses habitudes durant tout l'hiver 2017/2018. En février, je passe mon temps libre, malgré mon nouveau travail et la distance non négligeable entre chez moi et chez lui, à l'observer. Le temps passe, c'est interminable, je ne comprends pas pourquoi il perd si tard alors que les liserés blancs à la base des pivots sont apparus depuis un bon bout de temps.

Le Jeudi 22 au matin, avant le lever du jour, je suis déjà sur place, mais pas de nouvelles de Téou dans les radars...

*(Fin de la première partie)  
À suivre dans l'Affût numéro 144, décembre 2020)*

## Armes & violences conjugales

**D**ans la longue liste des récentes transformations de la réglementation des armes (voir les précédents numéros de l'Affût : n° 134, 137 et 142), voici la petite dernière : Dans les cas de violences conjugales, les Officiers de Police Judiciaire (dont, rappelons-le, font partie les maires et leurs adjoints) sont désormais habilités à saisir les armes détenues par la personne accusée.

Cette disposition est contenue dans l'article 15 de la loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales :

Le premier alinéa de l'article 56 du code de procédure pénale est complété par une phrase ainsi rédigée : *Lorsque l'en-*

*quête porte sur des infractions de violences, l'officier de police judiciaire peut, d'office ou sur instructions du procureur de la République, procéder à la saisie des armes qui sont détenues par la personne suspectée ou dont celle-ci a la libre disposition, quel que soit le lieu où se trouvent ces armes.* [www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/7/30/2020-936/jo/article\\_15](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/7/30/2020-936/jo/article_15)

Il suffira donc d'une simple plainte et de l'appréciation souveraine de l'Officier de Police Judiciaire. Un minimum de formalités pour un maximum d'efficacité. Nul doute que les OPJ ne prendront pas le risque de voir leur responsabilité engagée pour défaut d'action, et qu'ils saisiront donc d'office les armes de tout conjoint violent (à condition bien entendu de sa-

voir qu'il les détient...).

Si nous avons plus ou moins critiqué certaines évolutions de la nouvelle réglementation, il semble difficile de désapprouver celle-ci. En effet les statistiques montrent qu'environ les deux-tiers des meurtres conjugaux sont commis avec une arme (32 % avec une arme à feu et 31 % avec une arme blanche en 2018). Dans l'Affût n° 140, nous nous interrogeons sur l'éthique, qui est fondée sur la recherche de la justice et du bien dans tous les actes de la vie, à la chasse ou ailleurs. Comment un chasseur digne de ce nom pourrait-il être éthique dans sa pratique de la chasse tout en se livrant à des violences sur son conjoint ?

F.L.

## Le RIP c'est quoi ? (Référendum d'Initiative Partagée)

**I**l s'agit d'une procédure, aux conditions très strictes, encadrées par notre constitution. Ainsi pour que le texte soit examiné par le parlement et soumis à référendum, il doit recueillir le soutien d'au minimum un cinquième des parlementaires (soit au moins 185 députés et/ou sénateurs sur un total de 925). Il doit aussi recueillir l'assentiment d'un dixième des électeurs inscrits, soit environ 4,7 millions de voix.

Un projet de RIP sur la condition animale a été initié par 1 journaliste, Hugo Clément et 3 entrepreneurs des nouvelles technologies, Xavier Niel (Free), Marc Simoncini (Meetic), Jacques-Antoine Granjon (Vente privée) et de nombreuses associations comme L-214 ou la Fondation Brigitte Bardot. Il porte sur 6 points : interdiction de l'élevage en cage, des élevages à fourrure, et de l'élevage intensif, interdiction de la chasse à courre, du déterrage et des chasses traditionnelles, interdiction des spectacles avec animaux sauvages, interdiction de l'expérimentation animale.

On peut s'interroger sur les véritables motivations des initiateurs de ce projet. Hugo Clément, journaliste à France2, pro-végan aux convictions douteuses (en témoigne sa récente participation à l'émission Fort Boyard, dont le lieu de tournage abrite des animaux sauvages en captivité comme des tigres ou espèces animales très exo-

tiques), ou Xavier Niel, propriétaire notamment de Kima Ventures qui finance des entreprises de viande alternative.

D'autre part, l'amalgame de six points hétérogènes dans le cadre de ce RIP pose de nombreux problèmes. Ceux-ci ont été sélectionnés, de l'aveu même des initiateurs du projet, en fonction de leur image négative diffusée auprès du grand public dans le seul but de maximiser une adhésion globale et non discutée objectivement point par point.

Parmi ces six points, deux attaquent directement la chasse à courre et les chasses traditionnelles, ce qui nous paraît extrêmement dangereux pour la ruralité et pour la France.

Actuellement les signataires du RIP restent sous la barre des 140 parlementaires. Quelques-uns rejoignent tardivement le groupe, mais surtout une bonne dizaine d'autres se sont rendu compte de leur bêtise et ont retiré leur soutien. L'ANCGG de son côté, avec l'aide de ses 80 associations départementales a contacté la quasi-totalité des parlementaires pour les alerter sur la dangerosité d'un tel projet. Elle rejoint ainsi d'autres associations comme le St Hubert Club de France, la Société de vénérie ou l'AFACCC (Association des fédérations de chasseurs aux chiens courants).

Nous tenons à exprimer notre plus totale opposition à tout projet d'interdiction de

la chasse à courre. Ce mode de chasse est fondé sur une démarche totalement naturelle : une meute qui poursuit sa proie, à l'instar du loup. Cette chasse s'accompagne d'une haute exigence dans le soin apporté à ses chiens et ses chevaux comme dans le respect de l'animal chassé. Enfin cette pratique a été pendant longtemps la seule à veiller à une bonne conservation des ongulés sauvages en France. Elle y contribue encore aujourd'hui, en se préoccupant notamment de la conservation des corridors écologiques.

Malheureusement, on peut aussi légitimement penser que les attaques ne s'arrêteront pas là et que si par malheur certaines formes de chasse venaient à être abolies, d'autres suivront, la chasse aux chiens courants, puis la chasse à tir...

Enfin, récemment plusieurs députés ont déposé un projet de loi (Cédric Villani, Matthieu Orphelin, Frédérique Tuffnell, Sébastien Nadot, Paula Forteza) qui reprend une large partie du projet de « Référendum pour les animaux ». Ce projet de loi sera examiné en première lecture le 8 octobre prochain. Nous suivrons avec une très grande attention les résultats de cette première joute.

J.M.

*En Essonne, 4 députés soutiennent le RIP, il s'agit de Cédric Villani (EDS), Laëtitia Romeiro dias (LREM), Nicolas Dupont-Aignan (DLF) et Stéphanie Atger (LREM)*

# Armement : le 6,5 Creedmoor, fantasma ou réalité ?

**Au fil des informations de la presse spécialisée, nous apprenons que les tireurs longue distance (600 à 1600 m) utilisent maintenant et avec satisfaction des calibres 6,5 mm tels que le 6,5x47 Lapua ou le 6,5 Creedmoor.**

**M**ais revenons un bon siècle en arrière sur la genèse de ce calibre. Les pays nordiques Suède/Norvège développent conjointement ce calibre pour aboutir à une munition 6,5x55 qui apparaît en 1894, « poussée » par les nouvelles poudres sans fumée une ogive de 156 grains est propulsée à 725m/s. Cette munition est adoptée par l'infanterie et gagne de nombreuses épreuves sur 300 m.

Le 6,5x 54 MS est adopté en 1903 par l'infanterie grecque avec le fusil Mannlicher-Schoenauer. Si cela n'a pas marqué l'histoire militaire de l'époque, en revanche ce couple munition/carabine fut adopté par de très nombreux chasseurs dans le monde dès 1905 (Ernest Hemingway en possédait trois).

C'était parti pour une saga de munitions, surtout spécialisées montagne/steppe.

- U.S.A. 250-3000 Savage, 257 Roberts, 25-06 Remington, 257 Weatherby magnum, 264 Winchester Magnum dont les vitesses excédaient sans problème les 1000 m/s au grand désarroi des canons de l'époque.
- Europe. 6,5x55SE, 6,5x47, 6,5x57, 6,5x68 sont de la même veine.

À cette époque dominée par les militaires, il avait été remarqué que le coefficient balistique des ogives de 6,5mm permettait de tirer « plus plat » avec moins de dérive au vent et une grande capacité de pénétration.

Maintenant, on se projette en 2005 aux USA où un tireur de renommée

mondiale arrivé au bout de son « savoir-faire » rencontre un ingénieur principal de chez Hornady lors des matches nationaux dans l'Ohio.

Avec d'autres tireurs longue distance, il s'ébauche un cahier des charges pour une munition idéale dont les grandes lignes sont :

- Munition courte permettant un tir rapide en compétition.
- Recul le plus léger possible (moins que le 308 Win), pour un confort optimum du tireur.
- Tir très tendu impliquant une ogive de précision à haut coefficient balistique.
- Permettre une durée de vie des canons notable sans altération de la précision.
- Utiliser des composants disponibles, permettant le rechargement.
- Avoir les données de rechargement sur les boîtes vendues dans le commerce.
- Production en quantité suffisante pour répondre à la demande

La douille de départ s'est faite sur la base d'une munition ultra confidentielle la 30 T/C (qui ressemble beaucoup à la 308 Win), dont le collet a été rétreint à 0,264 pouce.

En 2007 Hornady lance le 6,5 Creedmoor, qui devient rapidement la référence en tir longue distance et tout cela en dehors du monde de la chasse, prisonnier de son addiction aux magnums.

Il fallait donc désormais sortir de l'anonymat et s'agréger au monde de la chasse.

La liaison s'est faite sur l'observation qu'une 270 Win avec plus de poudre et plus de vitesse de sortie est dépassée aux distances extrêmes par la 6,5 CM et résiste beaucoup mieux à la dérive du vent que son aînée.

Vous aviez noté qu'en 2010 on découvre ce qui avait été déjà découvert en 1900 !

Chemin faisant, cette munition est

maintenant au catalogue de Hornady, Norma, Winchester, Browning, Barnes, Sako, Sellier-Bellot, etc.

Pour les armes, Bergara, Sako, Ruger, Savage, Kimber, Howa, Tikka, Browning, Mossberg, etc.

Cette profusion d'offre, en armes et en munitions, nous laisse penser que ce n'est peut-être pas qu'un phénomène de mode.

Qu'en est-il pour les chasseurs gaulois empêtrés dans leur mille-feuille administratif produisant pêle-mêle leurs normes, leurs interdits, leurs taxes, sans oublier les armuriers soumis encore à d'autres contraintes tout en ajoutant des règlements contraignants de certaines chasses.

- Ogive 140 grains 820 m/s passant à 769 m/s à 100 m. On est à la limite de nos règles qui prévoient 800 m/s à l'impact.
- Ogives de 140/150 grains considérées comme légère pour nos battues nationales de sanglier où il est préconisé 170 à 285 grains
- Interdiction de tirer à plus de 70 m, pour des raisons de sécurité.
- En revanche, cette munition s'applique parfaitement à la chasse de montagne du fait de son aptitude à conserver sa vitesse et être moins perturbée par le vent :
  - 6,5x68 RWS - 939 m/s chute de 263 cm à 600 m, dérive de 54 cm par vent de 10 Km/h
  - 6,5 CM - 850 m/s chute de 274 cm à 600 m, dérive de 42 cm par vent de 10 Km/h
- Il est concevable pour l'achat d'une nouvelle carabine approche/affût de se laisser tenter par cette munition compacte, taillée de naissance pour sa précision et son recul très modéré.

Affût de renard et tirs d'été entrent parfaitement dans le domaine de cette 6,5 CM.

Si vous succombez, vous aurez la réponse à la question « fantasma ou réalité ? »

JR.S

# CHASSEURS RESPONSABLES

Pour se protéger et protéger les autres  
Ayons les bons gestes



## 1 COMMUNICATION

Pour communiquer avec vos adhérents, privilégiez l'utilisation des mails ou des texto et évitez l'envoi de courriers



Privilégiez les actions de chasse individuelles (affût, et/ou approche, chasse devant soi... lorsqu'elles sont possibles)

## 2 CHASSES COLLECTIVES

Au moment du rond : faites des groupes de 10 personnes pour donner les consignes.

- Privilégiez un lieu ouvert et aéré
- Respectez une distance de 1 m entre chaque personne.
- Pour partir se poster, faites des groupes de 10 personnes maximum et désignez un chef de ligne qui emmènera le groupe et postera les tireurs.
- Pour signer le registre de battues la consigne c'est « Chacun son stylo »



## 3 A LA CHASSE

N'échangez pas votre matériel. (pas de prêt de cartouches, de balles...).

Désinfectez avant et après usage



Les déplacements se font à une seule personne par véhicule. En cas de transport collectif, port du masque obligatoire



Le transport de l'animal est réalisé par une seule personne. Privilégiez l'éviscération sur place. L'opération sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque. Pas de prêt de couteau. Malgré tout, si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gant et de masque.



## 4 APRES LA CHASSE

Tout le monde se lave les mains.

A la salle de découpe, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.

Pour suspendre l'animal, si plusieurs personnes participent l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.

Privilégiez la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne.

N'échangez pas votre matériel et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.



## 6 A LA CABANE DE CHASSE

On se lave les mains.

Mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

Le lavage des mains avec du savon avant et pendant la préparation des repas est une mesure essentielle. Ce lavage doit avoir lieu après tout geste contaminant (après avoir toussé, après s'être mouché, etc.).

Pour la prise de repas, respectez la « jauge » de 4 m<sup>2</sup> par personne dans un lieu fermé. Désinfecter le local de chasse avant et après la journée (poignées de porte, interrupteurs...).



## 5 TRANSPORT DE LA VENAISON

Pour le partage de la venaison, seuls des sacs à usage unique ou des sacs personnels seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, porteuse de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.



## 7 FIN DE LA JOURNEE DE CHASSE

Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle prévue à cet effet en partant du local. Pensez à vous laver les mains avant de le quitter et de regagner votre domicile. Le local de chasse ainsi que les autres installations utilisées devront être entièrement nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériels) après chaque jour de chasse.



Attention ! Attention ! Ne pensez pas que la congélation soit susceptible d'inactiver systématiquement le virus. Les premières études montrent que la réfrigération et la congélation ne constituent pas un traitement d'inactivation pour ce virus. Il faut qu'il soit exposé à une température d'au moins 63° pendant 4 min pour être inactivé.



Fédération des Chasseurs de l'Aveyron  
Bourran - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex  
Tél : 05.65.73.57.20 - fdc12@chasseurdefrance.com  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>  
Suivez nous sur

# Essonne : tirs d'été, les prélèvements sangliers au 1er septembre 2020

## **D**epuis 3 saisons, nos prélèvements sangliers en tir d'été sont stables

Il était intéressant de faire le point sur les prélèvements de l'espèce sanglier en tir d'été.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la stabilité est de mise en Essonne pour la période estivale.

Les chasseurs rechignent-ils à prélever pour conserver les compagnies sur les territoires en vue des battues hivernales ?

La question mérite d'être posée. Il est vrai que les chasseurs du département n'ont pas été nourris à cette école. Pourtant, les tirs d'été permettent à coup sûr de limiter les dégâts sur maïs, pendant la période la plus sensible, alors que les pommes sont en lait.

C'est d'autant plus regrettable que les indemnités dues aux dégâts agricoles sont en forte hausse cette année et que le problème devient de plus en plus prégnant pour la fédération.

Tout ceci engendre des taxes à l'hectare boisé qui explosent et que certains ne pourront plus payer dans un avenir proche.

En même temps et cela a déjà été évoqué dans nos colonnes, est-ce toujours aux chasseurs vertueux, qui font des efforts tout au long de la saison, de supporter le coût de ces taxes, alors que d'autres maintiennent des territoires refuges que tout le monde connaît ?

Comparaison prélèvements Sangliers tirs d'été

Unité de Gestion	2018/19	2019/20	2020/21
Bouville	13	17	12
Chalô-Saint-Mars	18	16	15
Chevannes	12	21	16
Dourdan	15	13	16
La Celle les Bordes	9	11	17
Limours	18	9	10
Méréville	0	7	11
Milly la Forêt	28	21	34
Nozay	4	4	6
Ollainville	5	12	9
Saint Vrain	85	55	43
Tigery	17	24	37
Verrières le Buisson	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>210</b>	<b>226</b>



# La Boutique de l'AD (extrait)

## des Autocollants...



ADCGG 91 : 2€



ANCGG : 2€

## des écussons à coudre...



ANCGG : 8€

## le livre Grand Gibier...



ANCGG : 39,50€

## des insignes...



ANCGG Grand modèle : 11€  
Petit modèle : 6€

## des DVD...



DVD dépeçage : 20€  
DVD identification : 20€

## des chèches...



Nouveau !

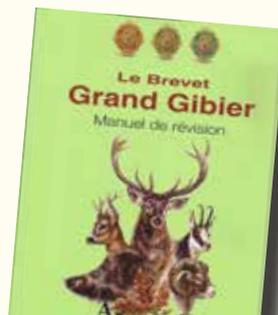
Blanc, marron ou corail  
ANCGG : 15€

## la casquette lumineuse...



ANCGG : 20€

## Le manuel de révision...



Manuel de Révision  
Grand Gibier : 25€

## des pin's...



ADCGG 91: 5€

## des porte clés...



ADCGG 91: 3€

## des tabliers de découpe...



ANCGG : 8€

## des couteaux à dépecer...



ANCGG : 20€

# Le coin des annonces

La rubrique des petites annonces est accessible gratuitement à tous les adhérents à jour de cotisation.  
Vous pouvez nous faire parvenir vos annonces par mail : [adcgge.91@free.fr](mailto:adcgge.91@free.fr)

## Carabine double express juxtaposée Progress Rex Artisan

- Bascule ronde en contre-platines
- Gravures à la main par maître graveur, sur la contre-platine et sous la bascule
- Crosse pistolet à joue allemande, ronce de noyer 5 étoiles
- Pontet long et ourlé, plus calotte plaque de couche ajourée et gravée
- Calibre 30R Blaser - longueur du canon 60 cm
- Mono détente et éjecteurs
- Lunette Kahles Hélia 5P. Dot 1-5x24, avec montage à pivot
- Valise Chapuis



- Arme comme neuve, très peu tirée
- Prix : 8000 € à débattre
- Petit bonus, 5 boîtes de munitions offertes
- Vente cause santé

Gérard Lamberteaux - 91560 Crosne - 01 69 48 21 85 ou [gerard.lamberteaux0050@orange.fr](mailto:gerard.lamberteaux0050@orange.fr)

## Grands Sacs Venaison

Format XXL 500 x 800 mm  
Forte épaisseur 10/100e  
Poignée de transport

**Prix : 35 € les 100**  
**ou 100 € le carton de 300**



## Carnet de battue

### Enfin à disposition des chasseurs Essonniers !

Conçu par l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne, il vous permettra de mieux organiser vos battues. Il gardera en mémoire tous les éléments importants de vos journées, (chasseurs présents, animaux tirés, numéros de bracelets, traques, etc.)

Le carnet de battue contient 64 pages, avec notamment quelques pages de conseils, les réactions au coup de feu, l'âge par la denture et l'enregistrement des chasseurs habituels de l'équipe et des invités. Il est prévu pour 48 journées de chasse et peut donc servir plusieurs années.

**Prix : 15 €**

Commandes auprès de Jean-Jacques Rigolet  
[jeanjacques.rigolet@orange.fr](mailto:jeanjacques.rigolet@orange.fr) ou 06 43 45 48 57

